

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2024-12-30-00001

établissant la liste des journaux et services de presse en ligne habilités à publier des annonces judiciaires et légales en Guyane au titre de l'année 2025

CONSTITUTION

EGA06083

Par acte SSP du 18/03/2025 à MACOURIA (97355), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

DENOMINATION: SLA Charpente et Couverture
SIEGE SOCIAL: 13 avenue du Domaine de Soula 97355 MACOURIA TONATE

OBJET PRINCIPAL: Tous travaux de charpente et de couverture, y compris la fabrication, la pose et la rénovation de structures en bois et autres matériaux. Toutes activités de menuiserie bois, y compris la fabrication, la pose et la rénovation d'ouvrages en bois et dérivés. La réalisation de faux plafonds, cloisons sèches et travaux d'aménagement intérieur liés. Tous travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment en lien avec les activité susvisées.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 500€
PRESIDENT : M. Agimiro SANTANA LIMA, demeurant 13 avenue du Domaine de Soula 97355 MACOURIA TONATE.
IMMATRICULATION : au RCS de CAYENNE

ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à son porteur, dans l'actif social, les bénéficiaires et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les décisions des associés, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions sont librement cessibles entre associés. Les actions détenues par l'associé unique sont également librement cessibles. Toutes les autres cessions ou transmissions à quelque titre que ce soit de tout ou partie des actions détenues par un associé à un tiers à la société y compris aux conjoints, aux ascendants ou aux descendants du cédant est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée des associés.

DISSOLUTION

EGA06085

GUYAGRI

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social: 51 rue de la cotonnière, 97351 MATOURY
922 366 679 RCS CAYENNE

Par AGE en date du 07/03/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 07/03/2025. M. Yohann MARIE, demeurant 21 rue du Lac Almaric à REMIRE-MONTJOLY (97354), a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social auquel la correspondance devra être envoyée et où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Modification au RCS de Cayenne.

MARCHÉ PUBLIC

EGA06095



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(L. 181-10-1 du code de l'environnement)
Relative à la demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet d'implantation d'une plateforme de stockage d'engins et matériaux de chantier sur la parcelle AK 1506, sur le territoire de la commune de Saint-Laurent du Maroni

Le préfet de la Guyane lance un avis de consultation du public par voie électronique (CPVE), relatif au projet d'implantation d'une plateforme de stockage d'engins et matériaux de chantier sur la parcelle AK 1506, sur le territoire de la commune de Saint-Laurent du Maroni et sur le fondement des articles L.181-10-1 et suivants du Code de l'environnement.

Cette consultation du public est prescrite du **mardi 15 avril au mardi 15 juillet 2025 inclus**

Le pétitionnaire est M. Gwenaël FOUCHER

Le Président du tribunal administratif de la Guyane a désigné, par décision n° E25000004/97 du 6 février 2025, Mme Monique HARANG en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Eric HERMANN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durant toute la période de consultation du public, le dossier comprenant notamment le résumé non technique du projet, sera accessible :

• à l'adresse du site internet dédié à la consultation :

<https://www.registre-numerique.fr/cpve-stockage-parcelle-ak1506>

• sur le site internet des services de l'État en Guyane :

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public-par-voie-electronique>

Un accès gratuit au dossier est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la Direction Juridique et du Contentieux (DJC) – Bâtiment HEDER – RDC – rue ÉLISA ROBERTIN à Cayenne, du lundi au vendredi de 8h à 13h.

Tout renseignement pertinent concernant la demande peut être obtenu auprès :
• des Services de l'État en Guyane (SEG)

à la DGTM – DEAAF – Rue Carlos Finey, Pointe Buzaré – 97306 Cayenne Cedex, sur RDV en écrivant à camille.gerard@guyane.gouv.fr ou en appelant le 0594 21 42 51.

Durant toute la période de consultation du public, le public pourra consigner ses observations et propositions :

• par courrier électronique, aux adresses suivantes : cpve-stockage-parcelle-ak1506@mail.registre-numerique.fr ou dga-djc-enquetes-publiques@guyane.gouv.fr

• sur le site internet des services de l'État en Guyane :

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public-par-voie-electronique> (en précisant en objet : CPVE-projet plateforme stockage AK1506)

• par voie postale, à l'attention de

Mme Monique HARANG à l'adresse suivante : Services de l'État en Guyane – DGA/DJC – CS 57008 – 97307 Cayenne Cedex.

Tout au long de la procédure de consultation du public, les observations et les propositions du public, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les avis recueillis par l'autorité administrative ou l'indication d'une absence d'avis ainsi que les réponses éventuelles du maître d'ouvrage à ces avis, seront rendus publics sur les sites internet ci-dessus, au fur et à mesure de leur émission.

Toutes les observations relatives à la consultation du public, devront être déposées sur le registre dématérialisé au plus tard le **mardi 15 juillet 2025 avant minuit**.

Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le **mardi 15 juillet 2025**.

Des réunions publiques d'ouverture et de clôture seront organisées à l'espace KAMALAGULI Connect, 3 rue Léa CHAPLIN-97320 - Saint-Laurent du Maroni :

Réunion publique d'ouverture
Lundi 28 avril 2025, de 16h à 18h

Réunion publique de clôture
Jeudi 3 juillet 2025, de 16h à 18h

Par ailleurs, la commissaire enquêteur recevra le public à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la ville de Saint-Laurent du Maroni, sise 25, rue Guéril 97320 Saint-Laurent du Maroni, lors des permanences suivantes :

• Mercredi 14 mai 2025 de 8h à 12h
• Mercredi 11 juin 2025 de 8h à 12h

La commissaire enquêteur Mme Monique HARANG, rendra son rapport et ses conclusions motivées au préfet de la Guyane dans un délai de trois semaines à compter de la clôture de la consultation du public.

Pendant un an, à compter de la date de clôture de la consultation, ce rapport et ces conclusions seront rendus publics par la commissaire enquêteur, Mme Monique HARANG sur les sites internet suivants :

• <https://www.registre-numerique.fr/cpve-stockage-parcelle-ak1506>

• <https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public-par-voie-electronique>

À l'issue de la procédure, le préfet de la Guyane est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Cayenne, le 21 mars 2025

Pour le préfet,

La directrice générale de l'administration

EGA06092



AVIS RECTIFICATIF

Section 1 : Références de l'avis initial
Annonce parue sur le site du journal l'APOSTILLE le 13/03/2025 – Journal n°520 du 14/03/2025 – Réf-EGA06077

Section 2 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Communauté des communes des Savanes (973)

Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 20002754800029

Code postal / Ville : 97310 Kourou

Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché
Intitulé du marché : Acquisition de bungalows pour l'installation des services

de la Communauté De Communes Des Savanes sur

SAINT-ELIE
Classification CPV : 44211100

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Acquisition de bungalows pour l'installation des services de la Communauté De Communes Des Savanes sur SAINT-ELIE

Critères d'attribution du marché :

1. Critère : Prix pondéré à 50%

2. Critère : Date et délai de livraison pondéré à 20%

3. Critère : Valeur technique pondéré à 15%

4. Critère : Caractère esthétique et fonctionnel pondéré à 15%

Section 4 : Informations rectificatives

Rectification

Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots : Section 3 : Procédure

Ne pas lire : "Date et heure limite de réception des plis : Lundi 24 mars 2025 - 12:00" mais Lire : "Date limite de remise des plis

Lundi 07 avril 2025 - 12:00"
Date d'envoi du présent avis
18 mars 2025

EGA06091



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté des communes des Savanes (973)

Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 20002754800029

Code postal / Ville : 97310 Kourou

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>

Identifiant interne de la consultation : 202219CCDSPA

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Nom du contact : M. Le Président de la CCDS - Tél : +33 594220017 - Mail : accueil@ccds-guyane.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : - le candidat doit être inscrit sur un registre professionnel ou un registre du commerce.

- Une lettre de candidature établie sur un formulaire DC1.

- Une déclaration du candidat établie sur un formulaire DC2.

Capacité économique et financière : - Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

- Références des principales fournitures ou services sur les 3 derniers années.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années.

Capacités techniques et professionnelles : -

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché.

Date et heure limite de réception des plis : Mercredi 09 avril 2025 - 12:00

Possibilité d'attribution sans négocier :

Notre adresse mail : contact@lapostille.fr

Arrêté n° R03-2024-12-30-00001

établissant la liste des journaux et services de presse en ligne habilités
à publier des annonces judiciaires et légales en Guyane au titre de l'année 2025

ciation : Oui

Critères d'attribution : 1-Prix pondéré à 45%.

2- Service après-vente et assistance technique pondéré à 20%.

3- Date et délai de livraison pondéré à 15%.

4- Valeur technique pondéré à 15%.

5- Critère innovant pondéré à 5%.

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LA GESTION DES DECHETS SUR SAINT-ELIE

Classification CPV : 34113000
Type de marché : Fournitures
Lieu principal d'exécution : Local technique de la CCDS-ZI PARIACABO-97310 KOUROU

La consultation comporte des tranches : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 : Informations sur les lots

Lot n° 1 : Acquisition d'une Mule

Lot n° 2 : Acquisition d'un quad

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Les variantes sont autorisées.
Date prévisionnelle de début des prestations : 01er septembre 2025

Date d'envoi du présent avis
18 mars 2025

Le président du tribunal administratif de la Guyane a désigné, par décision n° E25000008/97 du 24 février 2025, Mme Valérie PIAT en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

En version papier :

À l'hôtel de ville de Kourou – 30 avenue des roches, 97310 Kourou, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 15h

En version dématérialisée :

<https://www.registre-numerique.fr/incinerateur-cadavres-animaux-kourou>

Sur le site internet des services de l'État en Guyane

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2025>

À la Direction Juridique et du Contentieux (DJC) Bâtiment HEDER – RDC – rue Élisabeth ROBERTIN à Cayenne.

Un poste informatique est mis à disposition du public du lundi au vendredi de 8h à 13h.

Ce dossier est constitué notamment :

– d'une note de présentation non technique ;

– du justificatif de maîtrise foncière et du permis de construire ;

– de l'avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guyane n° D24-00626 du 10 septembre 2024 ;

– de l'avis du SDIS n°06/2024/TR/PREV/GGRMOO/585 du 19 juin 2024

– de l'étude d'incidence environnementale ;

– de l'étude de dangers et son résumé non technique ;

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

• **par écrit**, sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public, à l'hôtel de ville de Kourou ;

• **sur le registre dématérialisé**, <https://www.registre-numerique.fr/incinerateur-cadavres-animaux-kourou>

• **par courriel**, incinerateur-cadavres-animaux-kourou@mail.registre-numerique.fr ou dga-djc-enquetes-publiques@guyane.gouv.fr

• **sur le site internet des services de l'État en Guyane** <https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2025> via l'onglet « déposer une observation »

• **par voie postale**, à l'attention de Mme Valérie PIAT à l'adresse suivante : Services de l'État en Guyane – DGA/DJC – CS 57008 – 97307 Cayenne Cedex.

Toutes les observations devront être transmises durant la période de l'enquête publique, et au plus tard le lundi 19 mai 2025 avant 15h pour les observations écrites et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le lundi 19 mai 2025.

Les permanences seront tenues au lieu et dates suivants :

À l'hôtel de ville de Kourou, 30 avenue des roches, 97310 Kourou :

• **Vendredi 18 avril 2025 de 9h à 12h**

• **Vendredi 25 avril 2025 de 9h à 12h**

• **Mercredi 7 mai 2025 de 9h à 12h**

• **Lundi 19 mai 2025 de 9h à 12h**

À l'issue de la procédure, le préfet de la région Guyane est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation environnementale unique, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Kourou et seront consultables pendant un an sur le site internet suivant :

www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2025

Cayenne, le 24 mars 2025

La directrice générale de l'administration

tion

Claire JEAN-CHARLES

Une annonce légale
à publier en Guyane ?
Saisissez-la en ligne !
7 Jours / 7 et 24 H / 24

Votre attestation
immédiatement
dans votre boîte mail

Paiement sécurisé
www.lapostille.fr

EGA06090



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Relative à la demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet de création d'une installation d'incinération de cadavres d'animaux, sur le territoire de la commune de Kourou

Le préfet de la région Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, dans le cadre du projet de création d'une installation d'incinération de cadavres d'animaux, sur le territoire de la commune de Kourou et sur le fondement des articles R.123-2 et suivants du Code de l'environnement

Cette enquête est prescrite du **vendredi 18 avril au lundi 19 mai 2025 inclus**

Ce projet est implanté à environ 2 km de la Zone Industrielle Pariacabo, sur la parcelle BV115. Il recouvre une emprise totale d'environ 1500 m² et comprend notamment, une salle de crémation, une chambre froide, des locaux techniques, un bassin de rétention des eaux pluviales et de confinement des eaux d'extinction d'incendies, ainsi qu'une zone « bureau » et une place de stationnement.

Le pétitionnaire est la Société d'Incinération pour Animaux de Guyane (SIAG). La personne en charge de ce dossier est M. Thomas GROUES, courriel : siag.guyane@gmail.com

L'adresse de correspondance est la suivante :

SIAG
56, impasse France équinoxiale
97310 – Kourou

Le service instructeur est le service « prévention des risques et industries extractives, unité prévention des risques chroniques » de la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM).

La personne en charge du dossier est M. Stéphane CUC, courriel : stephane.cuc@guyane.gouv.fr

Abonnez-vous en ligne
www.lapostille.fr